

## Avvisu AdG n°2023-05

### Rilativu à

### U raportu di u Pridenti di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

### Ughjettu : Raportu d'orientazioni rilativu à a pulitica di sustegnu à u travaglu è à l'impieggu

VU la lettre de saisine du 5 juillet 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport d'orientation n° 2022/E6/395AC sur la politique de soutien au travail et à l'emploi examiné par l'Assemblée de Corse lors de séance des 20 et 21 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

**CONSIDÉRANT** la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « Svilluppu economicu, Trasporti è Affari Europei » aux fins de produire un avis sur le rapport d'orientation précité,

**Après réunion** de la **commission organique** « Svilluppu economicu, Trasporti è Affari Europei » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par **Madame Léa GIUDICELLI**, le 12 juillet 2023,

**Après l'audition** de **Monsieur Alexandre VINCIGUERRA**, **Conseiller Exécutif, Président de l'ADEC**,

**CONSIDÉRANT** le contexte de période estivale durant laquelle cette saisine a été effectuée,

**CONSIDÉRANT** l'importance du sujet traité par ce rapport et la forme qu'il prend, à savoir un rapport d'orientation ayant vocation à être présenté une nouvelle fois à l'Assemblea di a Giuventù dans sa version finale,

## L'Assemblea di a Giuventù di a Corsica

**DONNE UN AVIS** sous forme de synthèse des contributions de chaque groupe représenté dans la commission saisie relativement au rapport d'orientation du Président du Conseil Exécutif de Corse sur la politique de soutien au travail et à l'emploi.

### ➤ *Groupe Avvene Ghjustu è Resiliente :*

Le groupe Avvene Ghjustu è Resiliente a formulé son avis en deux parties. La première partie relate leurs observations sur les deux premières parties du rapport, la seconde partie donne un avis global sur les propositions du rapport.

#### **Observations sur les deux premières parties du rapport :**

Le rapport fait mention de “croissance appauvrissante”. Le terme nous semble juste : la croissance ne profite pas aux Corses, qui font face à une précarité grandissante. Toutefois, le rapport oublie de relever que si la croissance ne profite pas à la grande majorité, c'est qu'elle profite à une petite minorité. La valeur créée ne disparaît pas : elle est concentrée entre quelques mains. Citons l'INSEE : “La Corse fait partie des régions où la proportion de très hauts revenus est la plus élevée : 1 % de la population fiscale, soit 2 500 personnes.” 18,5% de la population vit avec moins de 1100€ par mois tandis que 1% gagne plus de 110 000€ par an : ces deux données ne sont pas déconnectées. Si nous avons tant de personnes sous le seuil de pauvreté, c'est parce que la valeur ajoutée est captée par une toute petite minorité qui s'enrichit toujours plus. Il nous semble indispensable de s'attaquer à l'oligopole qui possède l'essentiel de l'économie de notre île pour obtenir une véritable redistribution des richesses. Pour défendre les salariés, il nous semble nécessaire de lutter contre la concentration du pouvoir économique entre les mains de quelques familles qui possèdent à elles-seules l'essentiel du BTP, des transports, du tourisme...

Le rapport identifie la saisonnalité et l'omniprésence des activités touristiques comme des causes de la structure du marché de l'emploi en Corse. Il faut dès lors s'interroger sur le rôle que joue la CDC dans la promotion de cette forme d'économie. Dans le budget primitif 2023, on constate dans les dépenses en faveur de l'action économique, que plus de 16 millions d'euros sont alloués au “développement touristique” (investissements et fonctionnement). Comment peut-on regretter d'un côté la spécialisation de notre économie dans le tourisme et de l'autre côté subventionner lourdement ce secteur ? N'est-ce pas paradoxal ?

Face aux difficultés de recrutement, nous estimons que la solution demeure l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. S'il est si difficile de recruter dans le BTP, c'est parce que dans ce secteur les accidents du travail sont malheureusement beaucoup trop fréquents et la rémunération très insuffisante.

Une phrase du rapport a retenu notre attention : “Au final, le Pattu Impiegu aura soutenu sur la période d'observation entre 10 à 12 % de l'emploi salarié privé créé, sans que l'on puisse démontrer une véritable « incitativité ».” De 5000€ à 10 000 € sont versés aux entreprises dans le cadre de ce Pattu Impiegu pour chaque emploi créé... Est-ce à dire que nous n'avons aucune garantie que cette

mesure ait incité des entreprises à créer le moindre emploi ? Il ne s'agirait donc que d'une manne financière pour les entreprises ? Des études d'impact n'ont-elles pas été réalisées ?

Enfin, nous souhaiterions savoir où en est l'étude sur le revenu universel, qui devait être présentée au premier semestre 2023. La mise en place d'un revenu universel peut être une mesure intéressante, à condition d'être un complément et non un substitut aux prestations existantes. Nous émettons toutefois de sérieuses réserves au sujet de ce revenu universel. Sans blocage des prix, notamment pour les loyers, cela risquerait d'entraîner une forte inflation, captée principalement par les multipropriétaires. Par ailleurs, cette mesure a un coût considérable et elle n'est pas forcément la plus efficace pour réduire les inégalités. Plutôt qu'un revenu universel pour toute la population, nous sommes favorables à une garantie d'autonomie pour tous les jeunes de 18 à 24 ans (d'un montant égal à 60% du revenu médian national, soit le seuil de pauvreté). Quand on sait qu'un jeune Corse sur quatre vit sous le seuil de pauvreté et que le taux de sortie précoce du système éducatif est très fort sur notre île, la garantie d'autonomie pour tous les jeunes permettrait de sortir des milliers d'entre nous de situations sociales très difficiles, leur permettant de se concentrer sur leurs études, sans avoir à travailler en parallèle.

### **Avis sur les propositions :**

La proposition III.3 visant à conditionner l'aide aux entreprises à une rémunération supérieure aux minimums conventionnels nous semble très judicieuse.

La proposition III.4, sur le CDI saisonnier, est intéressante dans la mesure où elle permettrait d'offrir aux saisonniers davantage de garanties sociales, un cadre protecteur et de réduire l'instabilité liée à leur statut. Cependant, nous craignons des effets pervers : lancer un tel dispositif, n'est-ce pas accepter et institutionnaliser la saisonnalité de l'activité économique ? N'y a-t-il pas un risque de figer les personnes dans ces emplois précaires ? Travailler 48 heures par semaine, fut-ce pendant deux mois, n'est pas souhaitable. L'objectif doit rester de mieux répartir l'activité économique tout au long de l'année, pour que les salariés puissent travailler à un rythme normal et sain. Par ailleurs, comme le concède le rapport, le dispositif tel que proposé ne compense pas le non-paiement effectif des heures supplémentaires et ne permet pas d'atteindre le montant des indemnités chômage. La CDC devrait donc apporter une aide complémentaire. Même si toute aide pour les saisonniers est bienvenue, il nous semblerait surprenant que la CDC intervienne financièrement pour "consolider" des postes saisonniers, comme si ces postes et le modèle touristique qu'ils impliquent étaient des fins indépassables.

La proposition III.5 vise à inciter les mécanismes d'intéressement au sein des entreprises en soutenant les entreprises qui ont mis en place ces mécanismes. Nous pensons que ce soutien doit être conditionné à une répartition uniforme de la prime entre les salariés. En effet, trop souvent, l'intéressement est proportionnel au salaire, ce qui implique une plus grande prime pour les plus hauts revenus et une prime plus faible pour les plus faibles revenus. Cela accroît donc les inégalités au sein de l'entreprise. Les mécanismes d'intéressements basés sur une répartition proportionnelle au salaire ne doivent pas être incités par la CDC. A notre sens, seuls les primes d'intéressement répartis de manière uniforme, voire régressive (plus forte prime pour les plus bas salaires), doivent être encouragés et soutenus par la CDC.

Nous saluons vivement la proposition III.6 visant à soutenir la reprise d'entreprises par les salariés pour que celles-ci deviennent des coopératives. La CDC doit aider financièrement et accompagner les salariés souhaitant reprendre l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

La proposition III.7 propose de relancer l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur. Nous avons interpellé le président du Conseil exécutif au tout début de notre mandature à ce sujet, nous regrettons que rien ne semble avoir avancé depuis. La commission ad hoc créée par délibération n° 18/301 s'est-elle réunie au cours des deux dernières années ? Le dispositif TZCLD a fait ses preuves sur le continent avec une grande efficacité. Nous vous demandons déjà l'an dernier d'accompagner en ingénierie des projets les territoires candidats (intercommunalités). Nous nous félicitons donc que cela soit proposé dans le présent rapport. Un tel projet ne coûte presque rien aux finances publiques, il permettrait de sortir 5660 personnes de la précarité et de répondre à des besoins sociaux existants (notamment pour la transition écologique). Il faut tout faire pour généraliser ce dispositif, qui n'a été initié que dans la communauté de communes de Costa Verde à l'heure actuelle.

La proposition III.8 vise à augmenter le dialogue social. "L'accolta suciale" proposée devra à notre sens donner en priorité la parole aux syndicats de salariés, pour qu'ils ne soient pas soumis à un rapport de force défavorable vis-à-vis des syndicats patronaux. Par ailleurs, nous regrettons que rien ne soit prévu pour améliorer les droits syndicaux. Comment se fait-il que dans tant d'entreprises corses, appartenant souvent à nos magnats locaux, il soit presque impossible de se syndiquer ? Que peut faire la CDC pour protéger ces salariés et augmenter le taux de syndicalisation ?

Nous nous inquiétons enfin de l'effet qu'aura le recul de l'âge légal de départ à la retraite sur les travailleurs seniors, en particulier les plus précaires. Que prévoit la CDC pour accompagner les personnes âgées en situation précaire, privées d'emploi, qui devront attendre deux années supplémentaires avant de bénéficier d'une pension et qui peinent à retrouver un emploi ?

➤ ***Groupe Giuventù in Mossa :***

Le groupe Giuventù in Mossa a formulé quelques remarques générales sur ce rapport et des avis précis sur les propositions qu'il comporte.

Globalement, ce rapport met en exergue et propose des mesures d'aides cohérentes dans le contexte actuel. Seulement, aujourd'hui le marché de l'emploi sur l'île se concentre sur quelques secteurs en particulier (tourisme, BTP...) et nous regrettons qu'aucune proposition dans ce rapport ne tendent à diversifier les secteurs du marché de l'emploi et gommer nos dépendances à certains secteurs. Nous parlons de formation, parlons aussi de nouveaux vecteurs d'emploi. Les mesures proposées étant conçues au sein de ce paradigme, les aides financières iront dans des secteurs d'activités déjà surreprésentés tout en ne permettant pas l'émergence de nouveaux secteurs.

Par ailleurs, nous relevons également cette phrase du rapport : "Au final, le Pattu Impiegu aura soutenu sur la période d'observation entre 10 à 12 % de l'emploi salarié privé créé, sans que l'on puisse démontrer une véritable « incitativité »". Cela veut-il dire que nous ne pouvons pas mesurer l'efficacité de cette politique publique, alors même qu'il est question de versement de sommes d'argent aux entreprises ?

Plus largement, nous regrettons qu'aucun outil ne permette de mesurer l'efficacité des politiques publiques mises en place dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

Nous proposons donc la création, en vue d'un statut d'autonomie, d'un outil de suivi des politiques publiques et/ou au moins d'un outil permettant d'obtenir des chiffres précis sur l'emploi et le chômage en Corse. Cette proposition est également partagée par le groupe Solcu Naziunalistu.

Enfin, nous regrettons que la thématique de la corsisation des emplois ne soit pas davantage présente dans ce rapport. La charte de l'emploi locale est évoquée mais aucun chiffre n'est avancé quant au nombre d'entreprises signataires et au respect de la dite charte. A-t-elle réellement un effet notable ? Encore une fois nous regrettons qu'aucun moyen ne soit mis en œuvre aux fins d'évaluer l'efficacité de cette charte. De plus, aucun dispositif complémentaire n'est envisagé. Évidemment, il sera plus simple de mettre en œuvre des politiques publiques en ce sens avec l'autonomie mais nous nous devons de ne jamais cesser de tendre vers la corsisation des emplois et ce dans tous les secteurs d'activité, des moins qualifiés vers les plus qualifiés. Il en va de même pour les orientations linguistiques : la corsophonisation de la société doit passer également par la corsophonisation du monde du travail.

S'agissant des propositions, pour les propositions III.1. et III.2 nous émettons un avis favorable. Il manque néanmoins pour nous une projection quantitative en terme d'emploi aidé.

Pour ce qui est de la proposition III.3 nous trouvons, comme le groupe Avvene Ghjustu è Resiliente, cette proposition judicieuse.

Nous émettons cependant plus de réserve sur le point III.4, s'agissant de l'expérimentation d'un CDI saisonnier. Tout d'abord, il manque pour nous une évaluation des coûts, cela impliquera une dépense, qui finance et sur quel budget ? Lors de notre audition de M.Vinciguerra en commission, nous lui avons fait part de cette interrogation, ce dernier nous a confirmé que les propositions étaient budgétisées, on peut donc les financer. Seulement, l'argument qui consiste à dire que le tourisme et autres secteurs d'activité majoritaires vont absorber une grande partie de ce budget est toujours valable étant donné les limites de celui-ci. De plus, l'expérimentation concerne 10 personnes/an sur 5 ans dans un secteur qui vaut 40% du PIB. Cela nous semble faible pour en tirer des conclusions.

S'agissant de la proposition III.6, nous émettons un avis favorable, il est effectivement indispensable de permettre et d'accompagner la reprise des entreprises viables en Corse.

Avis également favorable sur les propositions III.7. au sujet de la relance de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur et la proposition III.8. au sujet du dialogue social.

➤ **Groupe Solcu Naziunalistu :**

Le groupe Solcu Naziunalistu donne un avis favorable à ce rapport qui rappelle bien les enjeux et les problématiques notamment sur les bas salaires et sur la saisonnalité. C'est en ce sens que le cadre proposé par ce rapport entend bien répondre à cette problématique pour nous. De plus, les solutions en termes de formation et d'accompagnement sont bien présentes.

S'agissant du fond du rapport, notre groupe en partage l'esprit et la lettre, les préoccupations et les orientations essentielles : la valorisation du travail, la nécessité d'accompagner la formation au quotidien, l'approche sociale, y compris à travers l'espace de l'Accolta sociali.

Aussi, nous tenons à mettre l'accent sur la nécessité de valoriser la compétence de corsophonie dans l'entreprise, dans une logique de co-officialité et dans un souci de responsabilisation, dans l'attente d'une co-officialité de droit que nous continuons de revendiquer.

Par ailleurs, l'approche environnementale et sociale doit également être prise en compte dans l'élaboration d'une stratégie pour le travail et l'emploi dans ce pays.

Aussi nous nous associons à la proposition du groupe Ghjuventù in mossa relative à la création d'un outil de suivi des politiques publiques permettant d'obtenir des chiffres précis sur l'emploi et le chômage en Corse.

Ainsi le groupe formule à ce stade deux interrogations :

1. Comment réellement accompagner la création d'entreprise dans les villages et les zones à faible densité de population avec tout ce que cela représente (en termes d'augmentation de population dans les villages, de créations d'emplois et de commerces directs et indirects)
2. Par ailleurs, quelle place sera donnée à la langue corse dans l'emploi ici ?

➤ ***Groupe Ghjuventù Paolina :***

En 2020 était entrepris par le gouvernement une aide financière allouée aux entreprises afin de rémunérer les alternants de -30 ans dans les entreprises de - de 250 employés. Cette aide en sortie de crise Covid s'élevait jusqu'à 8000€ selon les critères, une aide extrêmement profitable aux jeunes étudiants et aux petites entreprises afin de permettre aux étudiants de trouver plus facilement un contrat d'alternant et aux entreprises de créer de la plus-value parfois sans sortir un centime. Profitable pour les deux partis mais également aux territoires, augmentant le taux de transformation de l'apprentissage et ouvrant souvent une voie à la CDIisation des jeunes alternants.

Emploi et formation en Corse se doivent de faire paire. Depuis septembre 2022, l'aide s'étant abaissée à 6000€, certaines entreprises témoignent plus de réticences à la création de contrats d'alternants. Cette transformation de la formation étant extrêmement bénéfique au territoire de la Corse à la vue du faible taux de transformation d'apprentissage, bénéfique aussi pour l'Université di Corsica permettant d'augmenter le taux d'embauche en sortie d'études.

En tant qu'étudiant mais aussi en ma qualité de représentant syndical de Ghjuventù Paolina,

Je vous propose humblement, en corrélation avec le budget annuel de l'ADEC, d'utiliser tous les moyens disponibles afin de proposer une aide aux entreprises de - de 250 employés créant et pérennisant des contrats d'alternance à des étudiants de moins de 30 ans. Une aide pouvant s'élever jusqu'à 3000€ annuels permettrait de redonner foi aux entreprises, afin que la formation ne se trouve pas touchée par la baisse des dotations étatiques.

L'ADEC se doit de budgéter à hauteur du nombre d'alternants Corses, une aide de 3 000€ afin d'encourager les entreprises à l'embauche des jeunes. Ainsi, l'ADEC réaliserait un investissement majeur dans l'apprentissage de la jeunesse Corse sur le long terme.

➤ ***Groupe Ghjuventù di u Centru Drittu :***

Le rapport constate un rebond économique et une baisse du chômage, malgré tout notre économie est qualifiée de « croissance appauvrissante ». Nous sommes sur une île de paradoxes, nous sommes la région la plus pauvre et pourtant, l'épargne y est très importante, nous sommes la région la plus pauvre, et pourtant nos jeunes seraient les plus riches comparé à d'autres régions, nous sommes la région la plus pauvre, et pourtant nous avons le parc automobile le plus luxueux et récent. Quel parking de lycée d'une autre région peut se prévaloir d'avoir autant de voitures sans permis stationnées devant ses grilles ?

Pour revenir sur le rapport à proprement dit, vous nous parlez du CDI saisonnier, pourquoi pas, notre député honoraire de Corse du Sud Camille de Rocca Serra l'avait esquissé en commission des finances à l'Assemblée nationale il y a 7 ans maintenant, mais il faudrait se poser la question de savoir pourquoi l'hôtellerie ne mobilise pas le contrat intermittent. De toute évidence, il n'y a pas dû avoir d'accord de branche. S'il n'y en a pas eu sur le contrat intermittent, pourquoi en aurait-il un sur le CDI saisonnier qui est grosso modo un copié-collé ?

Il faut savoir que dans les stations de ski ce type de contrat marche très bien, notamment pour les moniteurs. Il serait intéressant de disposer des données d'organismes comme Cap Emploi pour voir le nombre de contrats intermittents mobilisés pour les travailleurs handicapés puisqu'ils sont une exception à l'accord de branche.

Il serait intéressant de savoir également combien les entreprises du BTP ont mobilisé de contrats de chantier ou de mission beaucoup plus sécurisants pour le salarié, notamment pour sa clause de priorité.

Sur le soutien à l'intéressement, la proposition de verser une prime à l'entreprise au bout de 3 ans risque de ne pas séduire, pourquoi ? Parce que se pose la question de la trésorerie à ne pas confondre avec le chiffre d'affaires. L'entreprise ne va pas pouvoir attendre 3 ans pour toucher la prime. Par contre, il y a une autre solution qui est le 13ème mois, quantifiable par la PME, lisible sur l'année et de nature à augmenter le pouvoir d'achat du salarié de façon régulière annuellement.

Il serait intéressant de savoir combien de salariés ont mobilisé leur compte personnel de formation. Nous craignons qu'il y en ait très peu. Essayons de comprendre pourquoi avant de s'engager dans un accompagnement financier. Le CPF permet une réorientation mais aussi une montée en qualification au sein de la même entreprise, ce qui correspond à l'objectif que se fixe le rapport. Se pose également la question du nombre d'entreprises pratiquant l'entretien annuel d'évaluation qui permet de comprendre les attentes du salarié et évite bien souvent le turn-over.

Sur la formation, ne serait-il pas intéressant, si ce n'est déjà fait, de quantifier le nombre de départs à la retraite sur 5 ans, et d'adapter les formations aux départs prévus ? On va là vers une formation à la carte, ça peut être compliqué d'un point de vue logistique, mais l'adéquation aux besoins du terrain serait fructueuse.

Il serait urgent de définir des axes de spécialisation. Il paraît urgent de faire le choix de l'économie que l'on veut. La spécialisation appelle un besoin de spécialistes et donc des formations adaptées, par souci de concordance. Il faut intégrer cette dimension dans la vision territoriale dès maintenant.

Pour conclure, monsieur le Président de l'ADEC, attention que notre Collectivité ne se substitue pas au secteur privé au point d'en devenir un garde-fou. L'idéal serait de trouver un juste milieu entre interventionnisme et laisser faire.

Adopté à l'unanimité.

Fattu in Aiacciu u 13 di lugliu di u 2023.

**A Presidente di l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,**

**Marie-Antoinette MAUPERTUIS**